



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**  
projet soumis à évaluation environnementale exempté d'enquête publique

- - -

**Autorisation de défrichement dans le cadre du projet  
d'une centrale photovoltaïque au sol  
au lieu-dit « Planqueisset »  
sur la commune de MEOUNES-LES-MONTRIEUX**

- - -

**Motifs de la décision**

- - -

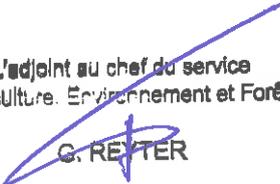
L'arrêté préfectoral du **21 NOV. 2019** autorise le défrichement sous conditions des terrains nécessaires à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Planqueisset » sur la commune de MEOUNES-LES-MONTRIEUX.

Les éléments relatifs à la demande d'autorisation (notamment demande, étude d'impact et procès-verbal de reconnaissance de l'état boisé) ont été mis à disposition du public en application de l'article L123-19 du Code de l'Environnement. Le public a été en mesure de transmettre à l'autorité compétente pour prendre la décision ses observations et ses propositions durant la période allant du 23 septembre 2019 au 23 octobre 2019 inclus.

Au total, la procédure de participation électronique a recueilli une contribution, avant l'ouverture de la participation du public, et a fait l'objet d'une synthèse rendue publique sur le site internet des services de l'État dans le Var. Il ressort de l'analyse que cette contribution n'était pas de nature à enrichir la décision de l'autorité compétente et n'a pas été prise en compte dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Fait à Toulon, le **21 NOV. 2019**

L'adjoint au chef du service  
Agriculture, Environnement et Forêt

  
G. REYTER